

1000866501

DATE DEPOT :	2010-01-28
NUMERO DE DEPOT :	8665
N° GESTION :	2007D05536
N° SIREN :	500335708
DENOMINATION :	VMH
ADRESSE :	8 Chaussée de la Muette 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2010/01/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

VMH

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : 18 rue Fourcroy 75017 PARIS

RCS PARIS : B 500 335 708

07D. 5536.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JANVIER 2010

PF. TB 95

L'an deux mille dix, et le premier janvier à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence 06 signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

G.T.C. de Paris
28 JAN. 2010
N° DE DEPOT 8665

Sont présents :
Monsieur Ghislain HERY représentant 50 parts sociales en pleine propriété,

Madame Kathrin HERY représentant 25 parts sociales en pleine propriété,

La société FIDECI, représentée par Monsieur Ghislain HERY, représentant 25 parts sociales en pleine propriété,

Total des parts sociales présentes : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Ghislain HERY préside la séance et constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Monsieur Ghislain HERY dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée : les copies des lettres de convocation et le texte des résolutions proposées. Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur Ghislain HERY rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Transfert du siège social

Personne ne demandant la parole, Monsieur Ghislain HERY met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, décide de transfert le siège social au 8 Chaussée de la Muette 75016 PARIS. L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

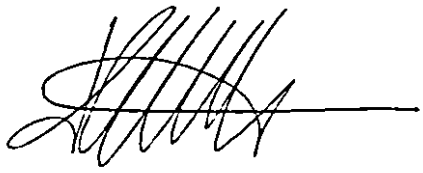
Initialement fixé au 18 rue Fourcroy 75017 PARIS, suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010, le siège social est désormais fixé au :

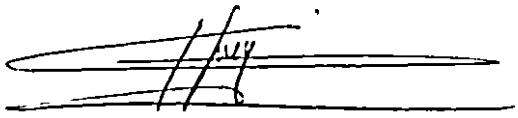
8 Chaussée de la Muette 75016 PARIS.
Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance et en tout endroit par décision extraordinaire des associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Ghislain HERY et les associés présents.

Les associés





Le Gérant

